



Bulletin n°18  
Juillet 2023

# AUGIGNAC Infos

## Sommaire

P. 1 et 2 : Mot du Maire et de Mme Cindy Arlot-Pellevoisin Conseillère municipale

P. 3 : Du côté du RPI Augignac St Estèphe

P. 4 et 5 : budget 2022

P. 6 : Voirie et Agents techniques

P. 7 : Economie locale et horaires déchetteries

P. 9 : Pour un Augignac embelli et propre et L'AGV

P.10 : Agenda des associations second semestre 2023

P. 11 : Narcisse Mousnier, un Augignacois à l'honneur

P. 12 : Hommage à Chantal Moutier et état civil 2023

### Maison des services publics

3, Place de la Mairie  
24300 AUGIGNAC  
Tél. : 05.53.56.80.12

### Horaires d'ouverture au public :

Lundi	9h à 12 h 30
Mardi	et
Judi	13h30 à 17h30
Vendredi	Sur RDV le
mercredi (sonner si urgent)	

### Agence Postale Communale :

Lundi	
Mardi	
Judi	9h à 12 h
Vendredi	



## LE MOT DU MAIRE

Chères Augignacoises et chers Augignacois,

Voici notre 18ème bulletin d'informations municipales qui clôture 6 mois de vie municipale en 2023 et nous place à mi-mandat.

Le contexte national est des plus inquiétant : inflation, crise de l'énergie, explosion des coûts, réformes des retraites qui a donné lieu a beaucoup de réactions légitimes avec le sentiment de ne pas être entendus, agressions envers des élus ... Tout ceci questionne surtout après deux années de pandémie qui ont laissé des marques manifestement indélébiles dans notre société.

Les prix de l'énergie explosent mais il faut chauffer les écoles et c'est là que nous sommes heureux d'avoir investi lors du mandat précédent dans un mode de chauffage à granulés, même si une hausse à la tonne est constatée. Il y a certes des dispositifs « amortisseur électricité et filet de sécurité » mais dans de nombreuses communes, il est loin de couvrir les charges nouvelles. L'Association des maires de France parle de hausses qui oscilleraient entre 30 % et 300 %. Ce n'est plus la sobriété énergétique qui est à l'ordre du jour, certains maires n'ayant pas d'autre choix que de fermer certains services ou équipements publics. L'inflation touche toutes les fournitures, les devis des entreprises, les charges salariales, les denrées alimentaires, cependant les municipalités doivent assurer la continuité du

service public. A la différence de l'État, les communes ont l'obligation de présenter un budget en équilibre.

Nous pourrions imaginer que lorsque les charges augmentent on pense à augmenter les recettes. Mais pour les communes ce n'est pas si simple. La taxe d'habitation qui constituait le principal impôt local a été supprimée presque totalement. Il ne subsiste que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui nous rapporte environ au total presque 18 000 € et dont on ne peut augmenter ce taux (8.81 % en 2023) que si on augmente le taux de la taxe foncière pour les propriétés bâties. On pourrait imaginer que le propriétaire d'une résidence secondaire est dans une meilleure situation financière qu'un simple propriétaire de résidence principale et que, dans ce contexte, il participe davantage au financement des équipements collectifs. Eh bien non, ce n'est pas possible ! Nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux des taxes locales cette année car nous avons conscience que l'augmentation des bases décidée par l'État et indexée sur l'inflation (+7,1%) va impacter les propriétaires occupants qui ont souvent des ressources modestes. Cette perte de taxe d'habitation est certes compensée par l'État mais elle ne peut être réévaluée par la commune. La dotation globale de fonctionnement, autre ressource versée par l'État connaît une baisse continue depuis dix ans et ce ne sont pas les 110 millions d'euros supplémentaires annoncés par le



gouvernement cette année pour l'ensemble des communes qui vont modifier la donne car nous restons très loin du compte. Il ne reste donc qu'un étroit chemin pour la municipalité : faire des économies là où cela est possible et quand cela est possible. Prenons l'exemple de la limitation de l'éclairage public : le conseil municipal a voté la restriction, un arrêté du Maire a été pris. Il concerne principalement le bourg où l'extinction se fera à 0H30 (les installations ne permettant pas en l'état actuel, à moins d'investissements supplémentaires, une extinction plus précoce). Le rallumage se fera uniquement autour de l'école en raison de l'arrivée des enfants le matin à la garderie. Des points lumineux seront supprimés, 47 points vétustes seront rénovés en LED sur une programmation en 2023 et 2024. Le coût total est estimé à 76 000 € HT réparti sur deux années. Le SDE intervient à hauteur de 35%. Pour 2023, la première tranche sera de 38 166 € sur laquelle l'État vient de se positionner au titre des Fonds Verts à hauteur de 25 %, soit 9 541 € de subvention.

Nous voyons bien à travers cet exemple que les économies futures passent par des investissements incontournables et on ne peut imaginer de hausse des taux des taxes locales alors

que les contribuables font face à une crise du pouvoir d'achat.

C'est dans ce contexte que l'été 2023 arrive, espérons le plus clément et moins chargé d'évènements tels que les incendies de 2022 ou une sécheresse toujours plus inquiétante.

La commune se veut protectrice et elle favorise les échanges, les liens à travers les manifestations qui y sont organisées. L'agenda du semestre inclus dans ce bulletin en est la preuve. Merci aux Présidents des associations et à leurs bénévoles de faire vivre la commune. De belles journées comme la fête des voisins du 30 Avril à Puybégout sont des moments qu'il faut non seulement conserver mais développer afin que se rencontrent anciens et nouveaux habitants. La chasse aux œufs du lundi de Pâques pour les enfants d'Augnac a aussi été une réussite. Les fêtes du mois d'Août après le repas du premier samedi de Juillet sont aussi des moments festifs qui permettent d'oublier à travers les échanges, les difficultés et tracas du moment.

Comme à l'accoutumée, je laisse la parole à une nouvelle conseillère aujourd'hui Cindy ARLOT-PELLEVOISIN qui va nous livrer ses impressions sur ce mandat 2020/2026.

#### Quelles sont tes impressions depuis ton élection en mars 2020 ?



« N'ayant aucune notion en politique, je trouve très intéressant de découvrir différents sujets comme l'environnement, la biodiversité ainsi que l'embellissement de la commune. J'apprécie également de faire partie d'une équipe motivante et ayant des idées très constructives. »

#### Tu es inscrite dans des commissions au sein du conseil municipal. Pourquoi ?

« Je fais partie de la commission Vie associative. Je trouve que le projet citoyen du Pôle ados organisé par la Communauté de communes est une très bonne initiative car cela amène nos jeunes à s'investir pour nos communes et cela leur donne une entrée vers la vie active. De plus je souhaite continuer à participer à l'Amicale Laïque qui se dévoue pour que nos enfants puissent faire des sorties et qui apporte des améliorations pour nos écoles ».

#### Un projet communal t'intéresse-t-il en particulier pour la suite du mandat ?

« Continuer à m'investir dans la décoration de notre commune à Noël, apporter mon aide pour continuer à maintenir le repas de fin d'année pour nos aînés qui est un fort moment de convivialité à voir le plaisir qu'ont nos anciens à se retrouver. »



# Du côté des écoles du RPI Augignac-St Estèphe

L'année scolaire 2022/2023 vient de s'achever.

Il faut déjà préparer la rentrée et les services municipaux sont mobilisés. Nous envisageons des travaux de rénovation et d'isolation dans les locaux scolaires. L'agence technique départementale et le syndicat départemental des énergies ont été sollicités pour nous accompagner dans ces démarches.

Il faut aussi regarder l'avenir et le contexte dans lequel vont évoluer nos écoles. La baisse des effectifs est-elle une fatalité ? Je dirais que non ! La contraction des effectifs scolaires doit-elle inexorablement conduire à la fermeture des classes ? Je dirais non également mais à condition que la communauté éducative ( parents d'élèves, élus, associations, enseignants - surtout les enseignants ) rende l'école attractive, s'en serve comme un atout et confortent les projets pédagogiques, améliore les conditions d'enseignement et mutualise la gestion des établissements.

Les projections de l'Éducation nationale pointent la baisse des effectifs scolaires. 63 700 élèves en moins sont annoncés à la rentrée 2023/2024 dans le premier degré en France. Aucune éclaircie n'est annoncée pour les rentrées des prochaines années.

Plus aucun département n'échappe à cette tendance, laquelle n'est pas franchement nouvelle mais qui s'étend et parfois s'aggrave. Les territoires ruraux, protégés les années précédentes par le dispositif des conventions ruralité, sont à présent durement touchés. La Première ministre a reconnu le 31 mars dernier que les fermetures de classe étaient "un point sensible". Elle a indiqué : "On souhaite changer de démarche sur ces fermetures qui sont annoncées quelques mois à l'avance. On veut une approche sur plusieurs années pour pouvoir anticiper et partager en transparence avec les parents, les élus afin de trouver des réponses adaptées."

Je dis chiche Mme BORNE ! Pierre PEYRAZAT, Adjoint aux

affaires scolaires réalise chaque année une étude projective afin d'apporter des arguments fiables au maintien des postes. Encore faut-il que par la suite la communauté éducative s'en saisisse et comprenne l'enjeu pour le territoire. Permettez-moi parfois d'en douter !

Comme l'atteste les données du Relais Petite Enfance, après le creux de la période du COVID, on note sur notre bassin de Piégut un frémissement du côté des naissances avec 7 naissances aussi bien à Augignac qu'à Saint Estèphe et 4 au Bourdeix. La CCPN semble se maintenir autour de presque 90 naissances annuelles. C'est forcément insuffisant mais cela paraît stable, loin de l'effondrement.

Notre RPI fonctionne avec des moyens que les communes d'Augignac et Saint-Estèphe estiment prioritaires dans leur affectation budgétaire : personnels municipaux (ATSEM, restauration, service, entretien, garderies), équipements, accompagnement diététique de la restauration scolaire, soutien financier par les communes et l'Amicale laïque des écoles. J'en profite pour remercier la présidente Coraline VIROULAUD et son équipe de bénévoles largement mobilisés dans l'accompagnement des projets d'école.

Pour continuer ainsi les prochaines années et éviter un épuisement des forces vives il est nécessaire que nous allions dans le même sens : la défense de notre école publique et la réussite des élèves.

La promesse par le gouvernement de développer les Territoires Educatifs Ruraux qui passeraient de 65 à 300 dans les trois prochaines années serait une opportunité supplémentaire modeste mais toutefois utile dont devrait se saisir la Direction des Services Académiques de Dordogne. Je compte solliciter les parlementaires à ce sujet.

Bernard BAZINET Maire

Depuis le début de l'année scolaire 2022/2023, la mairie a fait le choix de se faire accompagner par une diététicienne/nutritionniste, madame Tiffany Lault, dans l'élaboration des menus de la cantine scolaire. En étroite collaboration avec la cantinière madame Isabelle Fabre, elles travaillent sur des plans alimentaires tout en gardant une attention particulière sur l'équilibre des repas et les différents apports nutritionnels notamment en fonction de la composition de chaque repas.

Ces menus, établis par période de 6 à 7 semaines, sont ensuite partagés aux parents d'élèves qui ont souhaité s'associer à cette démarche. Cette approche a permis de nourrir des échanges, de lever des doutes, notamment sur le menu végétarien du lundi, entre les parents et le personnel de cantine.

Enfin, des menus à thèmes, dans le but de faire découvrir de nouvelles saveurs/goûts, sont également proposés aux enfants. Pour les parents concernés, si vous souhaitez prêter des objets de décoration (info à retrouver dans le cahier de liaison des enfants), pour faire entrer pleinement les enfants dans le thème, n'hésitez pas à en faire part à Isabelle.

Pour la rentrée 2023/2024, si des parents souhaitent participer à l'aventure qu'est cette commission des menus, la mairie fera passer l'information pour les inscriptions via les cahiers de liaison des enfants. Alors soyez vigilants !

Sébastien Vigneron

# L'exercice budgétaire 2022

Résultat comptable du budget principal de l'année 2022

Exécution budgétaire	RECETTES	DEPENSES	Résultat
Investissement	295 698,87	134 997,74	160 701,13
Fonctionnement	610 276,09	521 062,68	89 213,41
Total	905 974,96	656 060,42	249 914,54

A noter que les fonds disponibles du budget annexe photovoltaïque ( 44 568,21 € à la clôture de l'exercice 2022) ne peuvent pas être utilisés dans le cadre du budget principal.

**Données extraites du document de valorisation édité par les services comptables.**

Le bilan retrace le patrimoine au 31 décembre de l'exercice 2022.

1. A l'actif ( partie gauche ) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules... ), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement ) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant ).
2. Au passif (partie droite ) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions , le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

BILAN EN 2022		
ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 6 761 691	Ressources propres 7 137 460	
Actif circulant 24 446	Dettes financières 288 991	Fonds de roulement net global 664 760
Trésorerie 653 882	Passif circulant 13 568	BFR 10 878
Trésorerie = FDR - BFR = <b>653 882</b>		

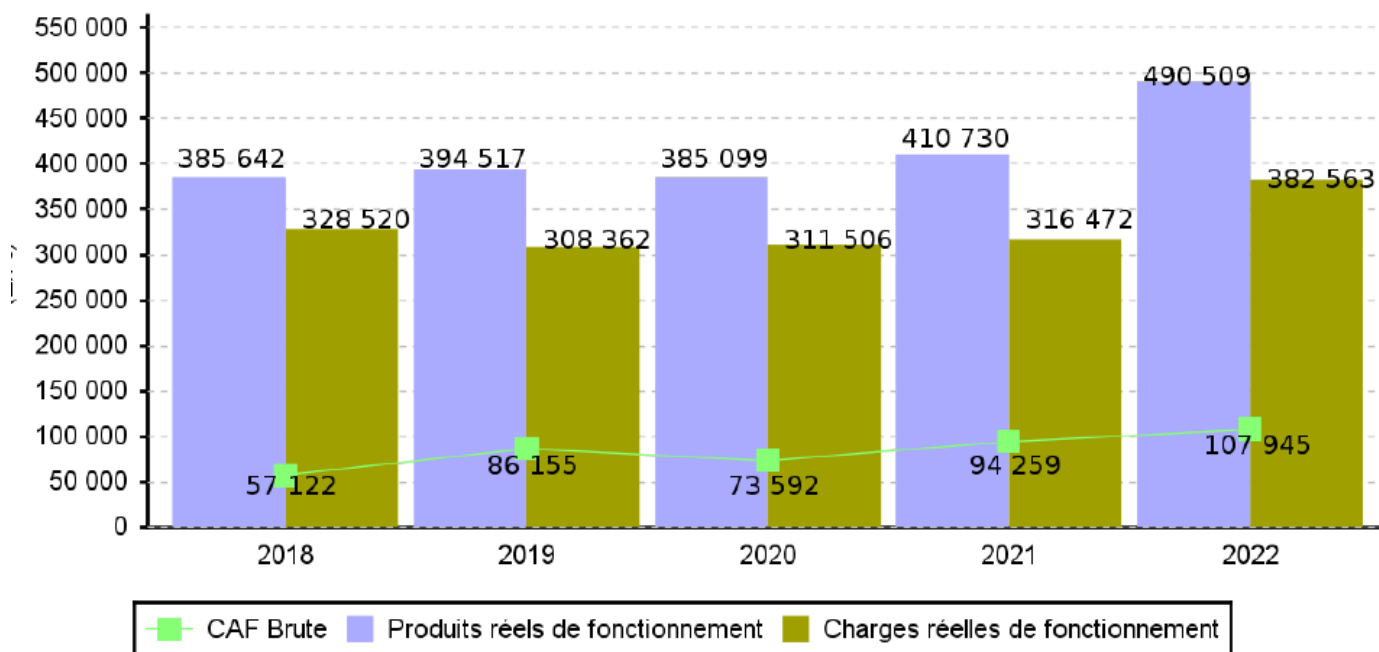
Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources appelé « **Fonds De Roulement** ».

Celui-ci doit permettre de financer les besoins en trésorerie (Besoin en Fonds de Roulement). La différence entre les Fonds de Roulement et les besoins en Fonds de Roulement détermine la capacité de trésorerie de la commune. Celle-ci s'élevait à **653 882 €** à la clôture de l'exercice 2022.

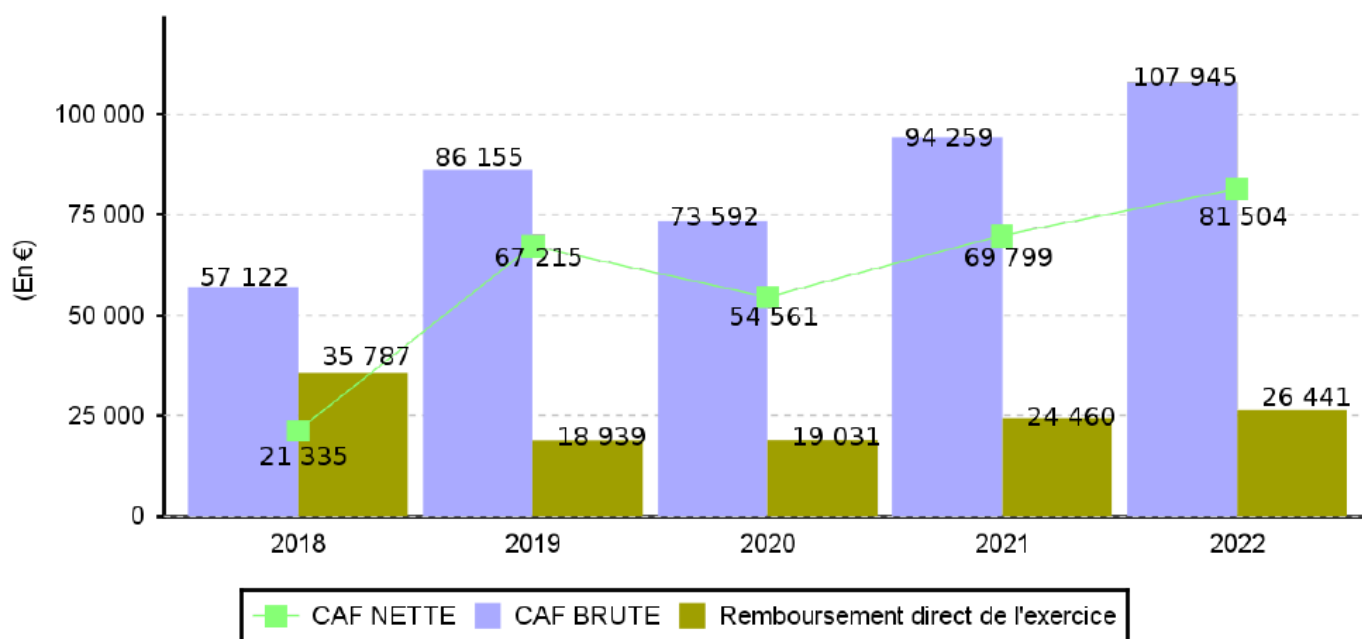
## Montant par habitant des dépenses de fonctionnement pour les communes de 500 à 2000 habitants de l'échelon communal à l'échelon national

En 2022	AUGIGNAC	Département	Région	National
Charges générales	155 euros	222 euros	231 euros	231 euros
Charges de personnel	254 euros	335 euros	323 euros	301 euros
Gestion courante	42 euros	108 euros	117 euros	118 euros
Charges financières	4 euros	10 euros	11 euros	12 euros
Charges exceptionnelles	1 euro	2 euros	3 euros	4 euros

## EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



## EVOLUTION DE LA CAF NETTE



### La capacité d'autofinancement brute

**La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement** (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

### La capacité d'autofinancement nette

**La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.** La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

# VOIRIE ET RESEAUX : programme 2023

Le programme de travaux voirie et réseaux pour l'année 2023 a été validé en commission travaux et en commission finances.

## Pour les investissements :

Voies intercommunales : la tranche de la réfection de la partie de la route du Bandiat (VIC 201) de la sortie des Chadauds jusqu'au Bandiat prévue en 2022 a finalement été scindée en deux parties. La première partie financée en 2022 a été réalisée en février dernier. Le bon de commande permettant la réalisation de la seconde partie de ce tronçon vient d'être signé par la communauté de communes. La réalisation de ces travaux aura lieu durant l'automne prochain.

Voies communales : une partie de la VC 210 sera rénovée. De la sortie des Chadauds en passant par Roubaudières jusqu'à la jonction avec la VIC 201 (815 mètres linéaires).

Dans les deux cas, les chaussées seront reprofilées avec de la grave bitumeuse et resurfacées avec un gravillonnage en bicouche.

## Réseau pluvial et aménagement :

Deux sites seront aménagés avant la fin de l'année :

- Au n° 1 rue du champ de foire (en face de la bascule) : reprise du trottoir dans la continuité des aménagements réalisés lors de la réfection de la traverse de bourg.

- Rue des Sources (les Chadauds) : en amont du lavoir. Les travaux consisteront en la canalisation des eaux pluviales le long de la chaussée jusqu'à la rue des Sources.

## Pour le fonctionnement :

Outre le travail de réfection réalisé par nos agents techniques (enrobé froid, fauchage), l'entretien de notre voirie sera renforcé par une intervention de point à temps conséquente, une campagne d'élagage et un curage de fossés sur les voies qui le nécessitent le plus.

L'enveloppe budgétaire de ces travaux se monte pour la commune à 72 620,14 € et 24 286,40 € pour la CCPN. Voir tableau ci-dessous.

Laurent Pialhoux

	entreprise titulaire du marché	investissement		fonctionnement	
		communal	intercommunal	commune	Réseaux commune
VIC 201	ETPB	24 286,40 €	24 286,40 €		
VC 210	ETPB	28 437,45 €			
Rue du champ de	ETPB				6 200,93 €
Rue des Sources	ETPB				4 360,36 €
Point à temps	ETPB			4 335,00 €	
Elagage	ALLARY			2 000,00 €	
Fossés	NADAUD TP			3 000,00 €	

Le montant concernant la VIC 201 correspond au fond de concours de la commune (participation à hauteur de 50% du montant total des travaux), les autres 50% étant à la charge de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais.

## DU NOUVEAU DANS NOS SERVICES TECHNIQUES

Une réorganisation des services techniques de la CCPN intervenant sur la commune a été nécessaire suite à des événements regrettables entre agents au niveau relationnel. Dans l'attente d'un nouvel agent recruté par la Communauté de Communes, cette dernière a mis à disposition à mi-temps Monsieur Pierre SANSONNET. Nous remercions Christophe TANDIN pour son intervention sur notre commune. Il est désormais affecté à sa demande à Bussière-Badil.

Dans un souci d'optimisation des déplacements et afin d'éviter une utilisation abusive du tracteur ou du camion Ducato, sur lequel l'usure du temps fait son œuvre, la commune a acheté un véhicule Kangoo d'une valeur de 15 000 €. Pour cet achat, il a été sollicité auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement des Communes (FEC).





# ECONOMIE LOCALE

Dans sa séance du 8 juin 2023 au Bourdeix le conseil communautaire, compétent pour les zones d'activités économiques (ZAE), notamment celle des Terres du Point du Jour, a acté la vente des deux derniers lots de celle-ci.

Le lot n° 13 d'une contenance de 6 590 m<sup>2</sup> a été vendu à la SCI « Les 3 fleurs » représentée par Monsieur Sébastien Calendreau.

Le lot n° 14 d'une contenance de 5 209 m<sup>2</sup> a été vendu à la SCI « DD LOC » représentée par monsieur Didier Lemeau.

Le produit de ces deux ventes (2 € le m<sup>2</sup>) sera reversé à la commune d'Augignac à l'issue des formalités administratives liées à ces transactions. La viabilisation de ces lots reste à la charge de la Communauté de Communes. Trente ans après sa création, cette ZAE est maintenant complète, ce qui apporte une certaine vitalité économique pour notre territoire.



Vendredi 3 mars

Visite de l'entreprise TIGR par le Sénateur Mérillou




en présence de nombreux élus Maires

et de toute l'équipe de Didier Couvidat

La ZAE de la Cornadelle apporte aussi à Augignac une belle notoriété avec les entreprises Tigr et From Terroir .

## HORAIRES D'ÉTÉ DES DECHETTERIES

### HEURES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES DU SMCTOM DE NONTRON

ST FRONT / NIZONNE 06.27.78.43.28			ST PARDOUX 06.14.65.29.79			PIEGUT-PLUVIERS 06.27.89.73.85							
	DU 16/09 AU 14/06	DU 15/06 AU 15/09		DU 16/09 AU 14/06	DU 15/06 AU 15/09		DU 16/09 AU 14/06	DU 15/06 AU 15/09					
LUNDI	} 8 H - 16 H	7 H - 14 H	LUNDI	FERME	FERME	LUNDI	FERME	FERME					
MARDI			MARDI	8 H - 12 H	} 8 H - 17 H	} 8 H - 17 H	MARDI	} 8 H - 17 H					
MERCREDI			MERCREDI	} 8 H - 12 H			} 8 H - 12 H		MERCREDI	} 8 H - 12 H			
JEUDI			JEUDI						MERCREDI		7 H - 14 H	MERCREDI	7 H - 14 H
VENDREDI			VENDREDI						JEUDI		7 H - 14 H	JEUDI	7 H - 14 H
SAMEDI	8 H - 12 H		SAMEDI	8 H - 12 H		SAMEDI	8 H - 12 H						
BRANTOME 06.11.46.71.03			SMCTOM de NONTRON			MAREUIL 06.15.70.78.21							
	DU 16/09 AU 14/06	DU 15/06 AU 15/09					DU 16/09 AU 14/06	DU 15/06 AU 15/09					
LUNDI	} 9 H - 12 H 14 H - 17 H	7 H - 14 H	247, imp. du Bois des Charrets 24300 St FRONT sur NIZONNE 05.53.56.20.52 contact@smctom-nontron.fr			LUNDI	FERME	FERME					
MARDI			MARDI	8 H - 17 H	} 8 H - 17 H	} 8 H - 17 H	MARDI	} 8 H - 17 H					
MERCREDI			MERCREDI	} 8 H - 12 H			} 8 H - 12 H		MERCREDI	} 8 H - 12 H			
JEUDI			JEUDI						MERCREDI		7 H - 14 H	MERCREDI	7 H - 14 H
VENDREDI			VENDREDI						JEUDI		7 H - 14 H	JEUDI	7 H - 14 H
SAMEDI	8 H - 12 H		SAMEDI	8 H - 12 H		SAMEDI	8 H - 12 H						



# Villes et villages fleuris : bientôt la fin du suspens !



J'ai le plaisir de vous informer que le Département nous a remis le prix spécial du bénévolat et que le jury régional du label des Villes et Villages Fleuris effectuera une visite de notre commune le 1er août au matin pour éventuellement nous attribuer le label 1ère fleur.



Pour préparer cette visite, nous mettons en place une signalétique qui permettra de découvrir un parcours agréable à suivre sur la commune. Cette signalétique en bois a été gravée par l'entreprise Mathis et peinte par les bénévoles. Les poteaux ont été fournis par la ferme Piquets Plumes qui nous a installé gracieusement ceux de la mairie.

Une tonte différenciée a été voulue dans le jardin public nommé depuis peu par délibération du conseil municipal « Parc Jean Desmoulin » !



En effet, concernant la biodiversité, un petit monde végétal qui se naturalise peut nous donner chaque année plus de fleurs ! Une tonte drastique et répétée est

énergivore et entraîne malheureusement la disparition des fleurs sauvages.

Une herbe non coupée maintient le sol à 19.5°, une herbe coupée à 10 cm maintient la température à 24.5°, un sol tondu en plein été monte à plus de 40°. Il est important de prendre conscience de ce savoir !



Un tilleul a été planté dans le parc de la mairie ainsi que 3 ceanotes et quelques graminées. Nous remercions chaleureusement nos bénévoles et nos donateurs de plantes. N'hésitez pas à venir découvrir toutes les variétés qui décorent notre village.

Une journée nature et jardinage a été organisée au square de la mairie avec les enfants de l'école d'Augignac.



Ce fut une matinée enrichissante pour les tout petits qui sont repartis chacun avec une plante à mettre en terre à l'école.

Quelques plantes aromatiques et médicinales (voir photos ci-dessous) ont été ajoutées au square de l'église en provenance du jardin des Chaos Granitiques de La Baufarie qui offre une réelle diversité de plantes !

Monique Julien





# POUR UN AUGIGNAC EMBELLI ET PROPRE

Comme nous l'avons évoqué lors de notre profession de foi et dans la continuité avec le Projet de villes et village fleuris, l'équipe du conseil municipal aimerait sensibiliser les habitants d'Augignac à la problématique **des dépôts de déchets**.

Ces dépôts de tout type portent en effet atteinte au paysage, perturbent le bon fonctionnement des écosystèmes et engendrent des conséquences sur notre santé.

L'équipe est en réflexion autour de ce thème et s'est rapprochée de plusieurs partenaires comme le Parc Naturel Régional, le SMECTOM ou la communauté de communes pour nous **aider à monter des actions de récupérations de déchets**.

Dans un premier temps, nous aimerions faire de la pédagogie en organisant des **actions engagées** comme des **nettoyages collectifs** pour des réhabilitations de sites. Des événements pourront être créés dans l'année à destination des enfants et des adultes : bienvenue donc aux villageois volontaires pour se joindre à notre équipe de « **nettoyeurs d'Augignac** »

Mais attention, un nettoyage collectif ne peut se substituer à la recherche de solutions de fond lorsque **le dépôt est conséquent voir dangereux !**

**N'hésitez pas à contacter la mairie si vous détenez des dépôts de déchets sauvages ou non, nous essaierons de trouver ensemble des solutions pour nettoyer le site. Evidemment le but de cette action est l'entraide constructive !!**

Nous rappelons par ailleurs que :

-tout dépôt d'ordures sur un terrain public ou privé est interdit en dehors des lieux spécifiquement autorisés par l'administration. Les pouvoirs de **police** dont dispose **le maire** lui permettent d'intervenir afin que ce dépôt de déchets sauvage soit résorbé. En effet, en tant que garant de l'ordre public, il peut prendre toutes mesures propres à assurer la sécurité et la salubrité publiques, qui comprend le soin de "prévenir et de faire cesser les pollutions de toute nature" (art. L.2212-2 du code général des collectivités territoriales).

-l'article L.541-3 du code de l'environnement prévoit que, après avoir avisé le détenteur ou le producteur des déchets, le maire peut mettre en demeure le responsable de procéder aux **travaux d'enlèvement**. En cas de refus de la part de l'intéressé, il peut faire exécuter d'office les travaux **aux frais du responsable**. Il est possible également d'obliger le responsable à consigner, entre les mains d'un comptable public, une somme correspondant au montant des travaux, qui sera restituée au fur et à mesure de leur exécution.

Malheureusement, dans la plupart des cas, il est parfois difficile de trouver et de joindre les propriétaires, s'agissant souvent de successions non réglées ou de gens ayant disparu sans adresse connue.

Cependant, **la démarche amiable** est évidemment à privilégier !

La commission environnement

## Association Gymnastique Volontaire d'Augignac



Un petit clin d'œil sur l'année qui se termine.

Cette année a été très dynamique avec un club de plus de 50 licenciées, labellisé Qualité club sport santé 2022-2026 grâce à notre animatrice et la bonne tenue du club qui, ne l'oublions pas, n'est géré que par des bénévoles.

Le repas du 2 Avril a réuni plus de 100 personnes qui ont apprécié la qualité gustative de notre choucroute.

Dans le cadre du « Concours de la meilleure photo entre les clubs de la Dordogne et un lieu de notre patrimoine » organisé par la FFPVG, nous avons été classé dixième grâce à cette photo à Rocheside.

L'année s'est terminée fin juin par un pique-nique à St Estèphe et nous vous attendons nombreux en septembre.

Bonne vacances à toutes et à tous!

Monique Julien



## Les festivités du Comité des fêtes

Après la chasse aux œufs et la soirée jambon-frites, n'oubliez pas la fête foraine du mois d'août organisées par le Comité des fêtes :

**Le samedi 19 / 08** : repas entrecôte et soirée dansante

**Le dimanche 20 / 08** : vide grenier, fête foraine, grand feu d'artifice

**Le lundi 21 / 08** : concours de pétanque.



L'Amicale laïque du RPI Augignac/ Saint Estèphe tient à remercier tous les acteurs du bon déroulement des diverses manifestations organisées: les Mairies, les Comités des Fêtes, les Enseignants, les Parents Bénévoles et tous ceux qui ont participé en assistant aux manifestations de cette année 2022 / 2023.

### Tous les bénéfiques ont permis aux enfants des écoles :

- de réaliser des sorties en extérieur (Bus et entrées... Parc du Reynou)

- d'avoir des abonnements pour les écoles (journal hebdomadaire, adhésion USEP...)

- d'acheter du matériel pour les classes (Matériel pédagogique, livres...)

- d'offrir un pochon gourmand à chaque enfant pour Noël.

- d'offrir une calculatrice à chaque CM2 partant au collège

- d'offrir le repas à tous les enfants du RPI participants aux diverses manifestations (Rando Gourmande, Moules/ Frites)

Les bénéfiques serviront également à la participation à la classe de découverte pour les classes de CE1 - CE2 - CM1 et CM2 qui aura lieu sur l'année scolaire 2023/2024 (Sous réserve de l'organisation des enseignants en poste cette année-là)

MERCI !

Le bureau de l'Amicale laïque

# PROGRAMME DE RENTREE 2023

Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
V	1		D	1		M	1	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	V	1	
S	2	Marche bien être ACLA (Place de l'Eglise, Augignac) 14h00	L	2	Marche nordique active ACLA 18h30	J	2	Gymnastique volontaire 10h-11h   Club 3ème âge 14h-17h	S	2	
D	3		M	3	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	V	3		D	3	
L	4	Marche nordique active ACLA 18h30	M	4	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	S	4		L	4	Marche nordique active ACLA 18h30
M	5		J	5	Gymnastique volontaire 10h-11h   Club 3ème âge 14h-17h	D	5		M	5	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45
M	6	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	V	6		L	6	Marche nordique active ACLA 18h30	M	6	Entrainement marche nordique ACLA 19h00
J	7	Club 3ème âge 14h-17h	S	7	Vide Grenier en souvenir de Chantal MOUTIER	M	7	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	J	7	Gymnastique volontaire 10h-11h   Club 3ème âge 14h-17h
V	8		D	8		M	8	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	V	8	
S	9		L	9	Marche nordique active ACLA 18h30	J	9	Gymnastique volontaire 10h-11h   Club 3ème âge 14h-17h	S	9	
D	10		M	10	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	V	10		D	10	REPAS DES AÎNES
L	11	Marche nordique active ACLA 18h30	M	11	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	S	11		L	11	Marche nordique active ACLA 18h30
M	12		J	12	Gymnastique volontaire 10h-11h   Club 3ème âge 14h-17h	D	12		M	12	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45
M	13	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	V	13		L	13	Marche nordique active ACLA 18h30	M	13	Entrainement marche nordique ACLA 19h00
J	14	Club 3ème âge 14h-17h	S	14	Marche bien être ACLA (Place de l'Eglise, Augignac) 14h00	M	14	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	J	14	Gymnastique volontaire 10h-11h   Club 3ème âge 14h-17h
V	15		D	15		M	15	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	V	15	
S	16		L	16	Marche nordique active ACLA 18h30	J	16	Gymnastique volontaire 10h-11h   Club 3ème âge 14h-17h	S	16	Marche bien être ACLA (Place de l'Eglise, Augignac) 14h00
D	17		M	17	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	V	17		D	17	
L	18	Marche nordique active ACLA 18h30	M	18	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	S	18		L	18	Marche nordique active ACLA 18h30
M	19	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	J	19	Gymnastique volontaire 10h-11h   Club 3ème âge 14h-17h	D	19		M	19	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45
M	20	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	V	20		L	20	Marche nordique active ACLA 18h30	M	20	Entrainement marche nordique ACLA 19h00
J	21	Gymnastique volontaire 10h-11h   Club 3ème âge 14h-17h	S	21		M	21	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	J	21	Gymnastique volontaire 10h-11h   Club 3ème âge (Repas)
V	22		D	22		M	22	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	V	22	
S	23	Marche bien être ACLA (Place de l'Eglise, Augignac) 14h00 (Rando contée)	L	23	Marche nordique active ACLA 18h30	J	23	Gymnastique volontaire 10h-11h   Club 3ème âge 14h-17h	S	23	
D	24		M	24	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	V	24		D	24	
L	25	Marche nordique active ACLA 18h30	M	25	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	S	25		L	25	
M	26	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	J	26	Gymnastique volontaire 10h-11h   Club 3ème âge 14h-17h	D	26	Marché d'automne   Rando pédestre téléthon (9h)	M	26	
M	27	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	V	27		L	27	Marche nordique active ACLA 18h30	M	27	
J	28	Gymnastique volontaire 10h-11h   Club 3ème âge 14h-17h	S	28		M	28	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	J	28	
V	29		D	29		M	29	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	V	29	
S	30		L	30	Marche nordique active ACLA 18h30	J	30	Gymnastique volontaire 10h-11h   Club 3ème âge 14h-17h	S	30	
			M	31	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45				D	31	

### Légende :

- Club du 3ème âge
- Association Culture et Loisirs
- Gymnastique Volontaire d'Augignac
- Comité des fêtes
- Amicale laïque



# UN AUGIGNACOIS A L'HONNEUR



## Narcisse Mousnier, troisième à partir de la gauche lors de la cérémonie du 8 mai 2023

Pour celles et ceux qui sont fidèles aux défilés du 8 mai ou du 11 novembre, c'est toujours avec grand plaisir que nous rencontrons monsieur Narcisse MOUSNIER.

Monsieur MOUSNIER est né le 12 février 1926 à Champniers-Reilhac. Il vient donc de fêter ses 97 printemps. C'est d'un pas alerte qu'il vient honorer la mémoire de ceux qui se sont battus pour notre liberté au prix de leur sacrifice.



Narcisse MOUSNIER s'est marié à Augignac le 12 JUILLET 1952 avec Lucette LALANDE. Ils ont fêté en 2022 leurs noces de platine. Parents d'un fils et d'une fille, ils sont les heureux grands-parents de 4 petits-enfants et 6 arrière-petits-enfants.

Narcisse MOUSNIER s'est vu remettre le 5 Juillet 2021 la médaille de la Défense Nationale Echelon Bronze avec agrafe "essais nucléaires". Cette distinction est venue récompenser son attachement au service de l'Armée française et sa

participation effective au développement de notre force nucléaire.

Entré à l'armée en 1946 tout d'abord en Allemagne, il a été affecté par la suite en Indochine puis en Algérie/Sahara. Au cours de ses 18 années d'activités militaires, il a été décoré de 9 médailles militaires : croix de guerre TOE, médaille du combattant, médaille du combattant volontaire, médaille Algérie Sahara ... parmi les plus importantes.

Après une période qu'il qualifie de « repos du guerrier », monsieur Mousnier a passé le concours des brigades des douanes et a connu diverses affectations : La Rochelle, Paris à la Direction Générale des Douanes puis au Verdon jusqu'à sa retraite prise le 3 avril 1984.

Après cette vie bien remplie, Monsieur MOUSNIER vit une paisible et active retraite à la Cornadelle aux côtés de son épouse où il pratique toujours le ping-pong et parcourt ses 10 km quotidiens en vélo d'appartement.

Bel exemple de vitalité pour ce nonagénaire, doyen masculin de la commune. Le conseil municipal présente à Monsieur et Madame MOUSNIER, au nom des habitants d'Augignac, ses plus vives félicitations.

**Le présent bulletin municipal est édité par la commune d'Augignac**

**Responsable de la publication :**

M. Bernard BAZINET, Maire

**Conception :**

Pierre PEYRAZAT, Bernard BAZINET, Cécile GRASSET, Monique JULIEN, Sébastien VIGNERON, Laurent PIALHOUX, Sylvie LEVECO

**Photos :**

Commune d'Augignac, Cécile GRASSET, Bernard BAZINET

**Distribution :**

Les conseillers municipaux

**Impression :** Imprimerie PEYRONNET

# Hommage à Chantal Moutier

Chantal Perrault, l'aînée d'une fratrie de 7 enfants, a vu le jour à Avrillé il y a 76 ans. Pendant les 17 premières années de sa vie, elle a été la grande soeur, la couturière, la complice, l'aidante de sa maman Paulette. A l'âge de 17 ans, elle a un coup de foudre pour l'amour de sa vie Jacques Moutier. Il aura suffi d'un dimanche de Pâques, une promenade, une photo, un baiser pour que leur destin soit scellé à tout jamais.

Trois ans plus tard, en 1967, ils se marient un 28 octobre, avec le rêve commun que tout sera possible.

Les jeunes Jacques et Chantal partent ensemble en direction de la Belgique avec des ambitions d'une vie de travail meilleure. Chantal suit Jacques en toute confiance par amour. De cette relation naît leur fille Maryline (1968) puis quelques années plus tard leur fils Stéphane (1973). La famille s'agrandit avec la venue des petits enfants : Jérémie en 1998, Nathan en 2002, Clément en 2005 et Constance en 2008.

Après 15 ans en Belgique, en région flamande, ils s'installent à Tournai, en région francophone où ils montent leur société de jeux de café où Chantal est le bras droit de son époux Jacques.

Dès 1972, ils découvrent les beautés de la Dordogne au cours de leurs vacances. Très vite, ils achètent un pied à terre pour les vacances d'abord à Savignac de Nontron puis Augignac, avant de s'y installer définitivement en juillet 2004.

Augignac devient vite le lieu de villégiature pour y accueillir la famille, leurs enfants et leurs quatre petits-enfants. Très vite Chantal et Jacques s'investissent dans la commune d'Augignac : Jacques de 2008 à 2014 pendant 6 ans sous le mandat de Monsieur Gilles BRUDIEUX, puis de Monsieur Jean-Gérard ABBES ; Chantal lui a succédé au Conseil Municipal de 2014 à 2020 sous le mandat de Monsieur Pierre PEYRAZAT et sous le regard bienveillant de Jacques. Elle a rendu de grands services par exemple en s'occupant de la confection des coussins de l'école maternelle.

Chantal, toujours souriante, enjouée, volontaire, dévouée, illuminait la vie de ses proches. Entre deux points de couture pour les habitants du village, d'aide au Secours Catholique ou aux restos du coeur, de voyages (Russie, Vietnam, Cuba, Israël, Etats-Unis, Norvège, Bulgarie et encore bien d'autres, 22 pays au total), elle trouvait encore le temps de s'occuper de sa famille et de ses amis.

Malgré la perte de l'amour de sa vie en octobre 2021, elle gar-



dera son dynamisme : yoga, balade, piscine, club du 3ème âge, city trips, vide-greniers, jeux de cartes entre amis et jeux de société en famille. Chantal faisait partie du Bureau du Club des aînés d'Augignac où elle était très active.

Aujourd'hui, Chantal nous a quitté brutalement ne laissant derrière elle que des bons souvenirs. Nous sommes présents aujourd'hui pour l'honorer et penser à elle.

A son frère, ses enfants, ses petits-enfants, famille, belle famille et amis : au nom du conseil municipal, des anciens élus et des habitants d'Augignac, soyez assurés de notre profonde affection. La vie continue et Chantal restera présente et vivante dans notre mémoire et dans nos coeurs.

Bon voyage Chantal !

Bernard Bazinet, Maire

## Etat-Civil premier semestre 2023

### Naissance

**Rose, Louna, Emilie MANDON**, née le 19 mars 2023

### Mariage

**Aline Caroline Christiane PARACHOU et Nicolas PENICAUD** le 17 juin 2023

### Décès

**Francis ARLOT** décédé le 3 février 2023, domicilié à Lapeyre, 1688 route du Tonnelier

**Pierre Adrien LASTERE** décédé le 23 février 2023, domiciliée 5 place de la mairie

**Chantal, Solange MOUTIER née PERRAULT** décédée le 16 mai 2023 domiciliée 39 rue du Périgord Vert

**Edith, Joséphine, Georgette BUSSARD née BLANCHET-JACQUET** décédée le 16 mai 2023, domicilié 338 chemin du Clos Neuf